

DELIBERATION N°CS-2021/18

OBJET : *Passation d'un avenant administratif au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron, du Charbonnières et du Ratier à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – Lot 1 Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER – Opération n° 16 (bloc 1)*

L'an deux mille vingt et un, le cinq mai, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni en visioconférence, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaients présents

Mesdames : H. DROMAIN, D. GEREZ et C. POUZERGUE.

Messieurs : O. BAREILLE, J. BUB, F. FORT, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, G. MARCELLIN, J-F. PERRAUD, M. RANTONNET, F. THEVENIEAU et P. TISSOT.

Président : Jean-Charles KOHLHAAS.

Secrétaire de séance : Daniel AUDIFFREN

Bloc de compétences : Bloc de compétence n°1 GEMAPI

Nombre de Conseillers en exercice : 19 (Présents : 14 / Voix : 14).

Convocation en date du : 28 avril 2021.

Nature de l'acte - ~~Personnel contractuel~~ : Commande publique – Actes spéciaux et divers – Avenants – Autres avenants (1.7.8.2)

Rappel du contexte

L'opération de protection contre les inondations du bassin versant de l'Yzeron est basée sur les aménagements complémentaires suivants :

- Restauration hydraulique, physique et paysagère des cours d'eau en zone urbaine et ouvrages de protection sur le Charbonnières à Charbonnières-les-Bains, sur le Ratier à Tassin-la-Demi-Lune et sur l'Yzeron, dans sa traversée des communes de Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon et Oullins ;
- Barrages écrêteurs de crues sur l'Yzeron à Francheville et le Charbonnières à Tassin la Demi-Lune, à l'amont immédiat de leur confluence.

Concernant le premier volet relatif à la restauration des cours d'eau, le marché n°T-C-18-05-001, signé en vertu de la délibération n° CS-2018/21 du 18 avril 2018 avec le Groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS - GANTELET-GALABERTHIER (mandataire PERRIER TP) pour un montant total de 8 726 912,98 € HT, porte sur les travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré), et plus précisément le lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes.

Ces travaux constituent la quatrième tranche d'aménagement de l'opération 16 après les travaux réalisés en 2012-2013 à Charbonnières-les-Bains, 2014-2016 à Oullins aval, et 2016-2017 à Oullins et Sainte

Foy-lès-Lyon (au Merlo et aux Platanes). Ils font l'objet d'une mission de maîtrise d'œuvre complète confiée au groupement CNR – Fondasol - Profil Etudes.

Déroulement et conditions d'exécution du marché

Le marché de travaux porte sur deux secteurs sur l'Yzeron pour une protection trentennale : le secteur n°5 dit de Beaunant-RD 342 entre le pont Rouge et le pont de Limburg sur la commune de Sainte Foy-lès-Lyon, et le secteur n°3 dit de Ruelle Mulet à Francheville ; et un sur le ruisseau du Ratier pour une protection centennale au secteur n°1 dit du Grand Pré à Tassin la Demi-Lune, en amont du pont des Bruyères (anciennement dénommé pont Antoine Pardon).

Le marché est divisé en une tranche ferme relative au secteur n°1, et deux tranches optionnelles relatives aux secteurs 5 et 3, toutes deux affermies, et selon le découpage financier suivant :

- Secteur n°1 Tassin, notifié le 3 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 1 521 616,86 € HT ;
- Secteur n°5 Ste Foy, notifié le 3 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 5 985 401,57 € HT.
- Secteur n°3 Francheville, notifié le 15 mai 2018 pour une durée de 36 mois : 1 219 894,55 € HT ;

Comme pour les aménagements précédents, les travaux étaient prévus sur deux années, afin de respecter notamment les interdictions de travailler dans le lit des cours d'eau en période hivernale. Ainsi, ils ont pu démarrer respectivement en juin et juillet 2018 à Sainte Foy-lès-Lyon et Tassin la Demi-Lune, et en août 2019 à Francheville, l'année 2018 ayant été consacrée pour le secteur n°3 à la déviation par les concessionnaires extérieurs des réseaux secs et humides situés sous le passage à gué de la Ruelle Mulet.

Les travaux du lot 1 se sont terminés en septembre 2019 au secteur 1 sur le Ratier au Grand Pré, et en juillet 2020 sur le secteur 5 de Beaunant-RD 342 à Sainte Foy-lès-Lyon. Quant à ceux du secteur 3 à Francheville, ils n'ont pu faire l'objet que de deux premières phases partielles à l'été 2019 pour la déviation des réseaux compris au marché, et à l'été 2020 pour la suppression de la passerelle, la démolition du gué et des premiers élargissements et terrassements de berges. En effet, pour mémoire sur ce secteur, une procédure foncière complémentaire a dû être engagée fin 2019, afin de pouvoir maîtriser l'ensemble des emprises des travaux, celles-ci n'étant pas toutes comprises dans la première déclaration d'utilité publique (DUP) obtenue pour l'ensemble de l'opération en décembre 2011. L'instruction du dossier par les services de l'Etat a été fortement perturbée par la crise sanitaire en 2020, et l'enquête publique n'a pu avoir lieu que début 2021. Le SAGYRC est toujours dans l'attente de la DUP (cf. délibération n° CS-2021/15 du 31/03/2021 de déclaration de projet), ce qui ne permettra vraisemblablement pas d'engager la dernière phase des travaux avant l'été 2022 après avoir pu prendre possession de l'ensemble des parcelles concernées.

Dans ces conditions, afin de permettre la finalisation des travaux sur le secteur 3 de Ruelle Mulet, il est nécessaire de prendre un avenant administratif de prolongation du délai contractuel du marché, prenant fin le 15 mai 2021 pour la tranche optionnelle concernant Francheville. Afin de sécuriser le contrat face aux incertitudes de planning restantes vis-à-vis de l'aboutissement de la procédure foncière sur Francheville, il paraît opportun de proposer une prolongation de 18 mois, soit jusqu'au 15 novembre 2022.

Au-delà de ces aspects de calendrier liés à la maîtrise foncière du secteur 3, il est à noter que pour les autres secteurs, de manière générale, les travaux se sont déroulés dans des conditions climatiques favorables, n'entraînant pas de retard particulier ni de difficulté de mise en œuvre. En outre, aucun aléa ou imprévu significatifs n'ont été rencontrés en phase chantier.

Cependant, comme dans tout chantier d'aménagement en rivière, et malgré les nombreuses études préalables et reconnaissances effectuées, quelques adaptations par rapport aux conditions initiales de la consultation et au mémoire méthodologique du titulaire ont été nécessaires, sans remettre pour autant en cause l'économie et la typologie des prestations demandées.

Enfin, dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'élargissement et d'endiguement, effectuées par voie amiable ou par expropriation judiciaire, un certain nombre de précautions et d'adaptations de détail au niveau des interfaces avec les propriétés riveraines ont dû être prises au fil du déroulement des chantiers.

Utilisation de prix nouveaux

Le marché de travaux est un marché quantitatif sur la base d'un bordereau de prix unitaires (BPU), définissant 249 prix différents (en cumul des trois secteurs, plusieurs prix étant toutefois redondants d'un secteur à l'autre).

Conformément à l'article 14 du CCAG -Travaux, et afin de ne pas bloquer l'exécution du chantier et de permettre l'établissement de situations de paiement par le groupement d'entreprises de travaux, le maître d'œuvre a déjà notifié, pour la réalisation des travaux des secteurs 1 et 5 uniquement (le secteur 3 n'est pas concerné à ce stade), 53 prix nouveaux pour faire face aux différentes adaptations évoquées ci-avant.

Ces prix sont des prix d'attente qui sont appliqués pour l'établissement des décomptes ; ils n'exigent ni l'acceptation préalable du représentant du pouvoir adjudicateur, ni celle du titulaire. Lorsque le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, ceux-ci doivent être fixés de manière contractuelle et exécutoire par avenant administratif.

Certains prix nouveaux s'inscrivent en substitution de prix du BPU initial du marché, se retrouvant inadaptés et auxquels il ne sera pas fait appel.

De manière non exhaustive, et en lien avec les adaptations de chantiers évoquées précédemment, les prix nouveaux notifiés pour l'instant concernent les thématiques suivantes :

- *Secteur 1 du Grand Pré*

- Nécessité de renforcer la stabilité des sols sous les matelas gabions et les murs digue (cloutage).
- Renforcement des études d'exécution liées à la complexité de certains ouvrages de génie civil (relevés topographiques complémentaires, reprises de plans et de notes de calcul).
- Prise en compte de certaines demandes spécifiques de riverains, négociées avec ces derniers (finition de certains ouvrages de protection, remplacement d'équipements type cabanon de jardin, reprise de revêtement de voirie privée détériorés par les passages d'engins etc.).
- Evacuations de déchets divers trouvés lors des terrassements.
- Reprises successives de terrassement pour pouvoir maintenir les pistes de travail hors d'eau, et optimiser les travaux de remodelage du lit relevant du lot n°2 du marché (génie écologique).

- *Secteur 5 de Beaunant-RD342*

- Terrassements spécifiques demandés par les opérateurs de fouille archéologique des piles de l'aqueduc gallo-romain de Beaunant, imposée par les services de l'Etat.
- Adaptations techniques pour la mise en œuvre du soutènement de la RD342 par une paroi clouée, principalement liées à la non tenue des terrains lors des terrassements : utilisation de tirants de grande longueur, perte de rendement sur la projection du béton (surconsommation et immobilisation de matériel dans les rotations), nécessité de mettre en œuvre un coffrage perdu pour le béton projeté et une structure provisoire d'implantation déportée de la paroi, utilisation de béton autoplaçant pour combler les départs de matériaux, adaptation de la technique sur un certain linéaire en mettant en œuvre une paroi berlinoise tirantée, impliquant des études et levés spécifiques complémentaires, mise en place à la demande de la Métropole de Lyon d'un dispositif de suivi topographique de l'évolution des clous.
- Mise en œuvre, sur proposition variantée de l'entreprise, d'un parement de la paroi en gabions rigides électrosoudés et non pas en grillage souple double torsion (ce prix nouveau se substitue donc au prix initial des gabions prévu au marché).
- Reprises et adaptations de nombreux rejets pluviaux et réseaux d'assainissement, en lien notamment avec le projet de requalification de la RD342 enchaîné par la Métropole de Lyon.
- Prise en compte de contraintes spécifiques pour la mise en œuvre des murs en béton armé : adaptations complexes de certains coffrages pour intégrer des traversées de canalisations, modification du phasage de certains ateliers pour permettre la libération des emprises de travaux par rapport au démarrage de l'opération de voirie de la Métropole de Lyon.
- Démontage et remontage de coffrages en raison d'alertes crues en octobre 2019.
- Prise en compte de demandes spécifiques de concessionnaires pour la déviation de certains réseaux (tranchées, chambres de tirages, fourreaux etc.).
- Augmentation des armatures et surcoûts de transport et de manipulation liés aux exigences de la Métropole de Lyon pour les caractéristiques techniques de la passerelle de Montray.
- Comme pour le secteur précédent : prise en compte de certaines demandes spécifiques de riverains, négociées avec ces derniers (finition de certains ouvrages de protection etc.).

Conséquences financières sur le montant global du marché

En préalable, il est important de rappeler que, tant que le secteur n°3 de Francheville n'est pas finalisé, il n'est possible de raisonner sur la globalité du marché.

Pour les deux secteurs finalisés à ce jour sur Tassin la Demi-Lune et Sainte Foy-lès-Lyon, l'accostage financier intermédiaire, intégrant les quantitatifs réels sur les prix du marché, ainsi que les prix nouveaux sus-exposés et les plus et moins-values associées, est le suivant :

- Bilan secteur 1 Grand Pré

Marché : 1 521 616,86 € HT

Accostage : 1 375 360,79 € HT soit - 9,61 % (-146 256,07 € HT)

Cette moins-value sur le secteur 1 s'explique principalement par l'optimisation du linéaire de murs réalisés, revu à la baisse par rapport aux prévisions initiales du marché.

- Bilan secteur 5 Beaunant-RD 342

Marché : 5 985 401,57 € HT

Accostage : 6 120 758,63 € HT soit + 2,26 % (+135 357,06 € HT)

- Bilan secteurs 1 et 5

Marché S1+S5 : 7 507 018,43 € HT

Accostage : 7 496 119,42 € HT soit - 0,15 % (-10 899,01 € HT)

S'agissant du secteur 3, on peut s'attendre à une légère plus-value à venir du fait de l'étalement du chantier sur près de 4 ans au lieu de 2 ans prévus initialement. Ces éléments seront précisés avec le groupement d'entreprise à l'issue de l'instruction foncière en cours, et du calage technique et calendaire définitif de la dernière phase de travaux sur Ruelle Mulet.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 14 voix pour :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la passation d'un avenant administratif au marché de travaux de protection contre les inondations et de restauration environnementale de l'Yzeron de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (secteur 5 Beaunant RD342), Francheville (secteur 3 Ruelle Mulet) et Tassin la Demi-Lune (secteur 1 Grand Pré) – lot 1 - Génie civil - Terrassements - Réseaux - Aménagement du lit mineur par des techniques inertes, confié au groupement PERRIER TP - GREENSTYLE - RAMPA TP - MAIA FONDATIONS – GANTELET-GALABERTHIER, portant sur

- la prolongation d'une durée de 18 mois du délai contractuel du marché relatif notamment à la tranche optionnelle concernant le secteur n°3 de Francheville, soit jusqu'au 15 novembre 2022 ;
- la transformation de 53 prix nouveaux en prix définitifs.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer l'avenant administratif et toutes pièces se rapportant à l'opération.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la dépenses sera imputée sur les budget syndical, en section d'investissement, opération 16.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le 12/05/21
et de la publication le 12/05/21

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS



LE PRESIDENT,
Jean-Charles KOHLHAAS

